

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes**

NOR : SSAZ2030572A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 16 septembre 2020,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

Au titre du a, 3° de l'article D. 1432-15-I :

M. Martial SADDIER, titulaire et Mme Sandra CREUZET, suppléante.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 3 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le secrétaire général  
des ministères chargés des affaires sociales :  
*Le secrétaire général adjoint,*  
JEAN-MARTIN DELORME